



Cdd et prime de precarite

Par **kikoo294**, le **14/03/2010** à **11:50**

Bonjour,

Employé depuis Avril 2009 , j'ai commencé par un premier contrat (cdd) de 6 mois pour accroissement d'activité avec une clause de renouvellement.

octobre 2009 mon contrat est renouvelé 5 mois.(réponse renouvellement que 5 jours avant le terme de mon contrat, et contrat signé après prise fonction)...

A terme de mon contrat soit le 28 février pas d'embauche en cdi mais mon employeur à trouvé "une solution juridique" pour renouveler encore mon cdd soit de me proposer un contrat sur un remplacement d'une personne en congé maternité qui d'ailleurs est située sur un autre site géographique que le mien.

Ce contrat va me faire enchaîner encore plusieurs cdd logiquement 2 ou 3, de 1 mois et demi, me menant jusqu'au 30 juin au plus tard.

Mes questions :

1/A terme de mon contrat soit le 30 juin comment sera calculé ma prime de précarité (sur l'ensemble de mes cdd 15 mois, ou sur les dernière périodes de cdd soit moins de 5 mois)?

2/Y a t-il un recourt dans la mesure ou une promesse verbale de cdi à toujours été sous-entendu?

3/Mes conditions de travail et horaires de travail sont différents de mes collègues (exemple semaine de travail 6 jours sur 7 avec récup au bon vouloir de l'entrepise) Recourt possible?

Merci de vos réponses.